

# Plan d'urgence de l'exploitation

Les producteurs ou les propriétaires d'exploitations agricoles devraient élaborer un plan d'urgence agricole afin d'être prêts à faire face à une situation d'urgence dans leur exploitation. Ce plan vous aidera à assurer votre sécurité, à minimiser les dégâts matériels, à protéger les autres membres de la famille et les employés, ainsi qu'à protéger l'environnement. Les producteurs peuvent évaluer les événements naturels ou d'origine humaine susceptibles de frapper leur exploitation et d'avoir des répercussions potentielles. L'évaluation vous aidera à identifier et à hiérarchiser les types d'événements auxquels ils doivent être préparés.

Le plan d'urgence de l'exploitation agricole doit être classé/conservé à plusieurs endroits, tels que

1. **Tube d'urgence monté sur un poteau à un endroit bien visible de la ferme**
2. **Bureau(x) de la ferme**
3. **Cabine(s) de tracteur**
4. **Service d'incendie**

## Contacts dans l'établissement

<b>Propriétaire/ exploitant</b>			
Localisation de la ferme	Adresse civique : PID : Coordonnées GPS :	Téléphone	
Qui est habituellement présent sur l'exploitation ?	Nombre de membres de la famille : Nombre de travailleurs : Nombre de locataires :		
Opérateur suppléant			
Adresse		Téléphone	

Contenu de ce document:

Subject	Page	Subject	Page	Subject	Page
Numéros d'urgence	2	Ressources	3	Croquis	4b
Feu	5	Engrais	13	Tempête de vent	19
Inondation	8	Fumier	15	Pluie torrentielle	20
Pétrole	11	Pesticide	17	Mortalité animale	23

## Contacts importants en cas d'urgence

<b>EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 911</b>	
<b>Police / Pompiers / Ambulance</b>	<b>911</b>
<b>Contrôle des poisons</b>	<b>911</b>
<b>Police locale (non urgente)</b>	
<b>Service d'incendie local (non-urgent)</b>	
<b>Garde côtière canadienne (déversements d'urgence 24 heures sur 24)</b>	<b>1-800-565-1633</b>
<b>Ministère de l'agriculture, de l'aquaculture et de la pêche du Nouveau-Brunswick</b>	<b>(506)-453-3826</b>
<b>Ministère de l'environnement et gouvernements locaux -MEGL*</b> (NB Department of Environment and Local Government - DELG)	<b>(506)-453-2690</b>
<b>Bureaux régionaux du ministère (premier point de contact)</b>	
1. <b>Région de Bathurst</b>	<b>(506) 547-2092</b>
2. <b>Région de Miramichi</b>	<b>(506) 778-6032</b>
3. <b>Région de Moncton</b>	<b>(506) 856-2374</b>
4. <b>Région de Saint John</b>	<b>(506) 658-2558</b>
5. <b>Région de Fredericton</b>	<b>(506) 444-5149</b>
6. <b>MiddleRégion de Grand-Sault</b>	<b>(506) 473-7744</b>
<b>Compagnie de gaz naturel (Liberty Utilities)</b>	<b>1-800-994-2762</b>
<b>Entreprise d'électricité (Énergie NB)</b>	<b>1-800-663-6272</b>
<b>Municipalité</b>	
<b>Commission des services régionaux</b>	
<b>Vétérinaire en chef (Ministère de l'agriculture, de l'aquaculture et de la pêche)</b>	<b>506-432-2001</b>
<b>Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)</b>	<b>506-851-7654</b>
<b>Fermes voisines</b>	
<b>Ministère des ressources naturelles du Nouveau-Brunswick</b>	
<b>Pour les incendies de forêt - 911</b>	<b>Bureau local :</b>
<b>Organisation des mesures d'urgence (OMU)</b>	<b>1-800-561-4034</b>
<b>Transport du bétail</b>	
<b>Entreprise d'élimination des matières dangereuses</b>	
1. <b>GFL Environmental -Sussex 506-432-9500; Emergency and Spill Response</b>	<b>1-800-567-7455</b>
2. <b>SafetyKleen (Clean Harbours affiliate) -Debert</b>	<b>(902) 662-3336</b>
<b>Installations de décontamination des sols</b>	
1. <b>Elmtree Environmental (Moncton, Fredericton, Bathurst)</b>	<b>(506) 546-6382</b>
2. <b>McLaughlin Soil Management Facility (Grand Falls)</b>	<b>(506) 473-5409</b>

\* S'il n'est pas possible d'entrer en contact avec un bureau régional du MEGL, ou si l'urgence environnementale survient après les heures de bureau, il faut communiquer avec la Garde côtière canadienne : 1-800-565-1633\*



## Ressources et équipements d'intervention d'urgence

<b>Ressources/équipements</b>	<b>Emplacement (Sur place ou disponible rapidement auprès des voisins ou des entrepreneurs)</b>
Les extincteurs	
Matériel de lutte contre l'incendie supplémentaire	
Sources d'eau d'urgence (pour la lutte contre l'incendie et le nettoyage des déversements)	
Les pelles	
Trousse de premiers secours	
Pompes à eau portables	
Générateurs portables et lampes de poche	
Matériaux absorbants / kits de déversement	
Vêtements de protection	
Sacs de sable / matériaux d'endiguement	
Chargeurs frontaux, pelles rétrocaveuses	
Transport de bétail	
Matériel de pompage du fumier / entrepreneur	
Réservoirs ou conteneurs vides (pour contenir du fumier, des liquides, des matériaux absorbants ou des matériaux contaminés)	
Autres équipements de sécurité	

## Stockage de produits dangereux

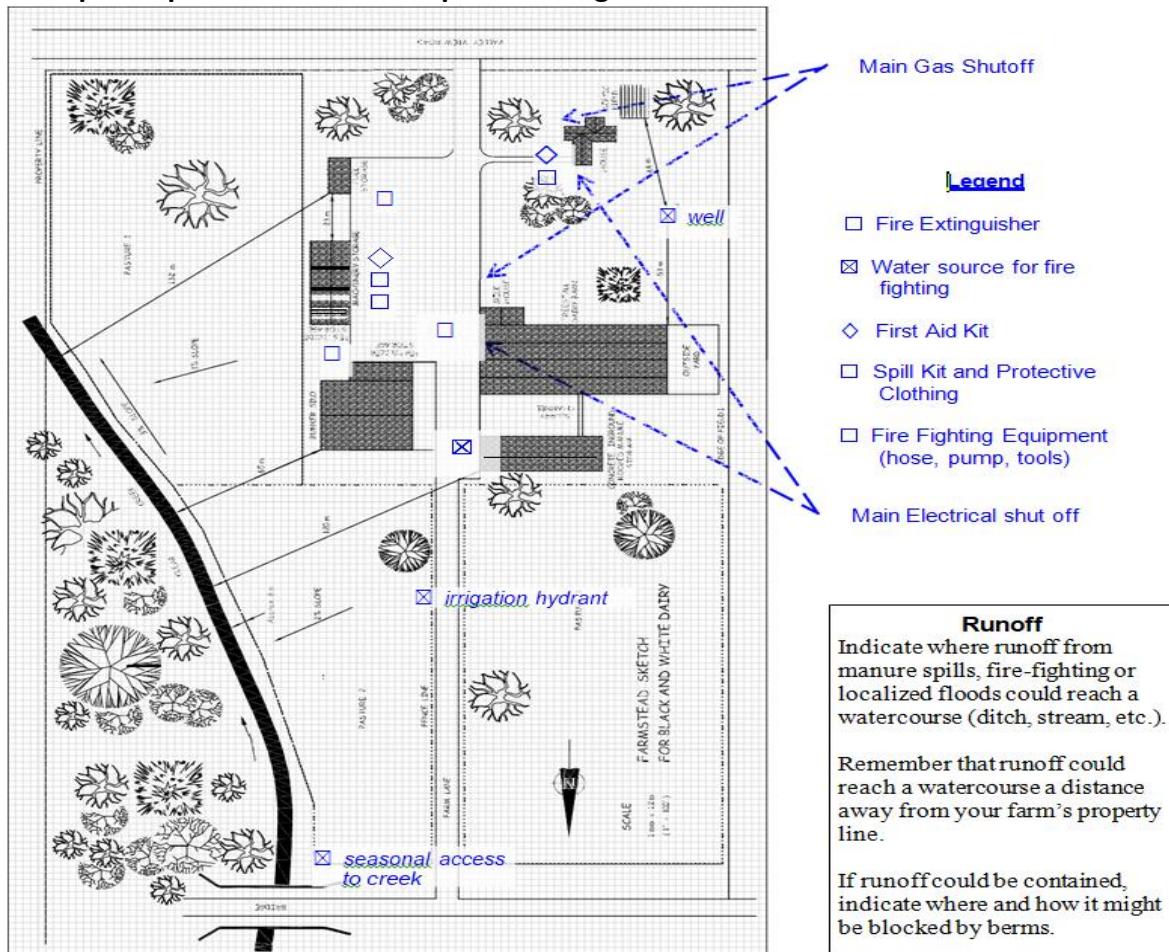
<b>Le produit</b>	<b>Lieu stocké</b>	<b>Commentaires (Inventaire et/ou type de stockage)</b>
Engrais		
Les combustibles		
Huile / Lubrifiants		
Peintures / solvants		
Les pesticides		
Les gaz comprimés		
Santé animale/fournitures vétérinaires		
Autres produits dangereux		

## Carte de la ferme

Si possible, utilisez la carte du site de l'exploitation (photographie aérienne) ou dessinez une carte/un croquis du site pour montrer l'emplacement des éléments suivants :

- Tous les bâtiments/structures
- Pente du terrain (direction du drainage)
- Cours d'eau : étangs, ruisseaux, zones humides, etc.
- Extincteurs
- Trousse de premiers secours
- Kit de déversement ou sources de matériaux absorbants
- Bornes d'incendie
- Source d'eau de secours pour la lutte contre l'incendie (par exemple, étang ou pirogue)
- Fosses septiques, ponceaux, fossés de drainage
- Tous les puits existants, y compris ceux qui sont actuellement utilisés ainsi que les puits abandonnés ou inutilisés
- Approvisionnement en eau de la municipalité
- Coupures d'électricité, de gaz et d'eau
- Stockage de produits pétroliers
- Stockage de gaz comprimé
- Stockage de pesticides et d'engrais
- Stockage de fumier
- Stockage de vêtements de protection

### Exemple de plan de site d'une exploitation agricole :



## **Plan d'urgence en cas d'incendie**

Les feux ont besoin de trois éléments pour brûler : du combustible, de l'oxygène et de la chaleur. Les granges et les bâtiments agricoles constituent une source abondante de combustible pour le démarrage et la croissance des incendies, ainsi que de beaucoup d'oxygène, car ces bâtiments sont généralement bien ventilés. La source de chaleur peut prendre de nombreuses formes : flamme nue, compression de gaz, réaction chimique, combustion spontanée, foudre, chaleur dégagée par des équipements ou des véhicules, étincelles provenant d'activités de soudage et, lorsque les exploitations agricoles sont proches de l'interface avec la forêt, feu de forêt.

La prévention des incendies et les pratiques de gestion sûres sont essentielles pour la protection des membres de votre famille, de vos employés et de vos animaux, ainsi que pour celle de vos bâtiments agricoles, de votre équipement et de votre gagne-pain. Ces pratiques protègent également l'environnement contre les fuites d'incendies incontrôlés, les fumées, les particules et les eaux de ruissellement contaminées.

### **Protéger votre exploitation contre les incendies**

- Demandez l'avis de votre service local de lutte contre les incendies sur les voies d'accès et sur la façon de rendre votre exploitation plus sûre contre les incendies.
- Souscrivez une assurance pour toutes les ressources de l'exploitation exposées au risque d'incendie, y compris les cultures et le bétail - l'aide financière gouvernementale en cas de catastrophe est limitée.
- Élaborer et effectuer une inspection de routine de la sécurité incendie pour tous les bâtiments agricoles et toutes les sources potentielles d'étincelles et de combustion.
- Identifier les sources d'eau disponibles et les moyens d'accès ou d'utilisation pour la lutte contre l'incendie. Placer les extincteurs aux endroits appropriés.
- Dégager les zones entourant immédiatement toutes les granges et tous les bâtiments agricoles en enlevant les broussailles, les débris et les machines. Tondre l'herbe à moins de 10 mètres des bâtiments et ne pas stocker de matériaux inflammables dans cette zone. Utiliser des aménagements paysagers incombustibles à un ou deux mètres des bâtiments.
- Prévoir une ventilation adéquate pour les zones de stockage de matières dangereuses et pour prévenir la combustion spontanée dans les zones de stockage de foin et de fumier de volaille sec.
- Maintenir tous les types d'appareils de chauffage et autres équipements propres et en bon état. Seek input from your local fire department on access routes and making your operation more fire safe.
- Manipuler l'essence avec précaution. Faites le plein des tracteurs et des machines à l'extérieur et à bonne distance des bâtiments afin que les vapeurs inflammables puissent se dissiper. Aménager les bâtiments de manière à ce que les produits inflammables soient éloignés des sources d'inflammation.
- Conservez les liquides inflammables dans des récipients de sécurité étiquetés et stockez-les dans des armoires de sécurité pour liquides inflammables agréées, dans des zones bien ventilées, à l'abri de la chaleur et des étincelles.
- Identifiez toutes les zones de stockage de matières dangereuses à l'aide de panneaux indiquant "Danger Chemical Storage Authorized Persons Only" (Stockage de produits chimiques dangereux - Personnes autorisées uniquement) à toutes les entrées. Les panneaux doivent être suffisamment grands pour être lus de loin.

## **Protéger vos ressources agricoles contre les incendies**

### **Les éleveurs de bétail**

- Les bâtiments en béton ou en métal situés à l'écart de la végétation forestière constituent un abri plus sûr pour le bétail en cas d'incendie.
- Les propriétaires devraient disposer d'un plan d'évacuation du bétail en cas de menace d'incendie.
- Si vos animaux ne peuvent pas être déplacés vers une zone sûre de votre propriété, prenez et confirmez à l'avance les dispositions relatives au transport et à l'alimentation.
- Le risque pour les animaux de ferme peut être réduit en préparant et en entretenant des zones à faible teneur en combustible sur lesquelles le bétail peut être déplacé et gardé pendant un incendie.
- Utilisez un champ labouré ou fortement pâtré avec un minimum d'herbe ou de chaume - si possible, ce champ doit être ombragé et situé loin de toute zone boisée et du côté sous le vent de votre propriété.
- En dernier recours, si vous ne pouvez pas déplacer le bétail vers une zone plus sûre, coupez les clôtures et laissez les animaux en liberté pour qu'ils tentent leur chance avec le feu, tant qu'il n'y a pas de danger pour les personnes ou la circulation des véhicules.

### **Cultures fourragères**

- Les meules de foin, les hangars à foin et les silos doivent être entourés d'une zone dénudée d'au moins 5 mètres de large, entourée d'une autre bande de 20 mètres de large où le combustible est réduit.
- N'essayez pas de brûler autour de ces zones. Faites paître l'herbe, tondez-la ou coupez-la à la hauteur souhaitée.
- Séchez suffisamment le foin avant de le mettre en balles et de le stocker afin de réduire le risque de combustion spontanée.
- Stockez le foin loin des routes et des clôtures. Le foin et la paille sont des combustibles fins et vulnérables à l'inflammation des braises.
- Le bétail en pâture peut être utilisé pour réduire l'herbe inflammable autour des bâtiments, des clôtures et des meules de foin

### **En cas d'incendie:**

1. Ne vous mettez pas en danger, ne mettez pas votre famille ou vos employés en danger - restez à l'écart des bâtiments en feu.
2. Éliminez la source de l'incendie, si possible.
3. Évaluez l'étendue de l'incendie.
- 4.appelez le 911 et décrivez l'emplacement, le type et l'étendue de l'incendie.
5. Essayez de contenir ou d'éliminer l'incendie si vous pouvez le faire en toute sécurité.
6. Si nécessaire, évacuez vers un lieu de rencontre sûr convenu ou vers un refuge local des services d'urgence.
7. Évaluation après l'incendie - Examiner les mesures prises pour contenir, minimiser ou prévenir l'incendie.

- Pouvez-vous déterminer la cause de l'incendie ?
- Des signes étaient-ils présents avant l'incident ?
- Comment aurait-on pu l'éviter ?
- Comment s'est déroulé le nettoyage ?
- Quelles sont les modifications à apporter à votre plan d'urgence ?

8. Suivre les plans d'urgence de signalement des déversements au cas où un déversement se produirait à la suite de l'incendie.

9. Suivez le plan d'urgence en cas de mortalité massive si un grand nombre de têtes de bétail ou de volailles sont mortes à la suite de l'incendie.

10. Nettoyer le site.

**Un extincteur est disponible dans \_\_\_\_\_.** Du matériel supplémentaire de lutte contre l'incendie (tel que \_\_\_\_\_) se trouve à l'adresse \_\_\_\_\_. Une réserve d'eau d'urgence est disponible à l'adresse \_\_\_\_\_.

## **Plan d'urgence en cas d'inondation**

La mise en place d'un plan de gestion des activités agricoles en cas d'inondation peut obliger les agriculteurs à prendre des mesures indépendamment de toute aide extérieure. Il peut être nécessaire de déplacer le bétail, les aliments pour animaux, les matières dangereuses ou l'équipement.

Préparation préalable à une inondation:

### **Tous les producteurs**

- Sécuriser, éliminer ou déplacer les sources potentielles de déversement de matières dangereuses (pesticides, carburants, lubrifiants, engrais) vers un endroit situé au-dessus du niveau de la crue. Les pesticides, les engrais et les carburants peuvent entraîner une pollution, voire un empoisonnement, s'ils sont laissés dans des endroits exposés aux inondations.
- Éliminez rapidement et correctement les produits dangereux dont vous ne voulez plus. Contactez la commission régionale des services locaux ou une entreprise privée agréée d'élimination des matières dangereuses pour obtenir des informations.
- Identifier les sources de matériaux de construction de sacs de sable ou de digues et, le cas échéant, les sécuriser.
- Gardez à portée de main des matériaux tels que de la corde, des sacs de sable, du contreplaqué, des feuilles de plastique et du bois de construction pour assurer l'étanchéité en cas d'urgence.
- Protéger les aliments pour animaux, le stockage du fumier, le bétail, les bâtiments et le matériel agricole en se déplaçant sur des terrains élevés si possible, en détournant l'eau ou en construisant des bermes ou des digues.
- Les eaux de crue peuvent-elles être détournées du site de l'exploitation ?
- Une dérivation ou une digue aura-t-elle un impact sur les propriétaires fonciers en aval ?
- Les travaux dans ou autour d'un cours d'eau ont-ils été approuvés par les organismes compétents ?
- Utilisez des chaînes ou des câbles pour ancrer les réservoirs de carburant et de propane et les autres équipements susceptibles de flotter.
- Mettre en lieu sûr des copies des polices d'assurance et d'autres documents essentiels de l'exploitation.
- Vérifier les générateurs de secours de l'exploitation. Achetez du carburant supplémentaire en cas de coupure de courant prolongée.
- Assurez-vous que votre tête de puits est protégée par un joint de surface et un bouchon afin d'empêcher la descente de l'eau et des contaminants. Soyez prêt à couper l'électricité de la pompe de votre puits juste avant l'inondation.
- Les puits abandonnés doivent être bouchés. Il faut faire appel à un entrepreneur en forage de puits d'eau et à un foreur de puits agréés pour boucher un puits.
- Coupez l'électricité dans les zones où l'inondation est imminente.

### **Éleveurs de bétail dans une plaine inondable ou dans des lieux exposés aux inondations**

Si une inondation est prévue, cherchez un autre site d'hébergement pour le bétail.

- Existe-t-il un terrain élevé sur votre terre ?
- Avez-vous obtenu l'autorisation d'un voisin ou d'un site alternatif pour loger votre bétail ?

- Le transport du bétail est-il possible ou disponible ?
- Pourriez-vous déplacer du bétail dans les jours précédent une éventuelle inondation ?
- Avez-vous dressé une liste confirmée des personnes, y compris des transporteurs de bétail, qui pourraient vous aider à déplacer le bétail à brève échéance en cas d'évacuation ? N'oubliez pas que d'autres producteurs peuvent également prévoir de faire appel à ces personnes ou à ces transporteurs.
- Avez-vous pris des dispositions pour déplacer le bétail dangereux, comme les taureaux, bien avant que l'évacuation ne devienne nécessaire ?

**Producteurs de porcs et de volailles:**

- Avez-vous contacté des organisations de commercialisation ou des transformateurs au sujet de la vente d'animaux dont le poids est proche de celui du marché ?

**Producteurs de volailles :**

- Pourriez-vous déplacer les volailles au dernier étage des poulaillers à deux étages, si l'espace est disponible ?
- Pouvez-vous continuer à fournir de la nourriture, de l'eau et de l'électricité aux poulaillers en cas d'inondation ?

**Producteurs laitiers :**

- Avez-vous pris des dispositions pour une traite temporaire ?
- Si des animaux de différents troupeaux doivent partager un site de relocalisation, avez-vous veillé à ce que tous les bovins soient identifiés de manière positive (avec des étiquettes d'oreille ou un marqueur de bétail) et à ce que les enregistrements de l'identification soient sécurisés ?
- Avez-vous informé votre représentant laitier, votre transporteur de lait, votre transformateur, votre représentant en alimentation animale et votre vétérinaire de votre destination en cas d'évacuation ?
- Avez-vous ancré votre réservoir à lait et l'avez-vous rempli d'eau propre pour l'empêcher de flotter ?

**Éleveurs de bétail dans les hautes terres**

Les terres hautes peuvent être isolées ou faire l'objet d'un accès restreint en raison de routes inondées, de déviations, etc. Si votre ferme se trouve au-dessus d'une plaine inondable :

- Disposez-vous d'une quantité suffisante d'aliments pour animaux pour une durée d'au moins un mois, car il se peut que les fournisseurs ne puissent pas accéder à certaines routes ?
- Avez-vous veillé à disposer d'une quantité suffisante de litière, de produits laitiers, de médicaments, etc. pour une période prolongée ?
- Avez-vous acheté du carburant supplémentaire en cas de coupure de courant prolongée ?
- Êtes-vous prêt, dans la mesure du possible, à aider d'autres éleveurs de bétail qui pourraient devoir être évacués de la plaine inondable ?

**Si vous devez évacuer en cas d'inondation :**

- Suivez toujours les instructions des autorités locales chargées des situations d'urgence.
- Emportez votre kit d'urgence personnel. Cette trousse doit contenir des articles essentiels tels que des médicaments sur ordonnance, des lunettes, des papiers importants, une

lampe de poche, une radio à piles, des vêtements, une pièce d'identité et un peu d'argent liquide.

- Veillez à ce que chaque membre de la famille ait des vêtements et des chaussures imperméables.
- Fermez et verrouillez les portes et les fenêtres, y compris les portes de grange et les portails. Coupez l'alimentation en eau, en gaz naturel et en électricité de tous les bâtiments, granges, etc. identifiés sur le plan de la ferme.
- Si vous évacuez vos locaux, fermez le robinet de gaz au niveau du compteur.
- Rejoignez votre famille et vos employés dans un lieu de rencontre sûr désigné ou dans un centre d'hébergement d'urgence local.

**En cas d'inondation soudaine ou soudaine :**

- Évacuer l'exploitation agricole en coupant le gaz et les services publics si le temps le permet.
- À votre retour, suivez les plans d'urgence applicables en matière de signalement des déversements et de mortalité massive.
- Nettoyer le site et évaluer les risques et les changements potentiels à apporter à l'exploitation agricole afin de prévenir les dommages causés par les inondations à l'avenir.

## **Planification de l'intervention pétrolière**

Les petits déversements de pétrole peuvent provoquer d'importants dégâts des eaux et doivent être nettoyés ou confinés. Dans une exploitation agricole, les déversements de pétrole peuvent provenir d'un réservoir de stockage de carburant ou d'une fuite d'huile hydraulique (tuyaux cassés) provenant de l'équipement.

Un kit de nettoyage des déversements de pétrole est disponible sur le site \_\_\_\_\_ (inclure dans le kit des vêtements de protection appropriés, des récipients pour les déchets contaminés, des matériaux absorbants tels que de la sciure de bois ou de la litière pour chat, ainsi qu'une pelle).

### **En cas de déversement:**

1. Éliminer la source du déversement.
2. Confinement - Construire des bermes ou détourner l'écoulement pour empêcher la propagation du carburant.
3. Signaler les déversements qui pourraient entraîner la contamination des eaux de surface ou des eaux souterraines au bureau local du MEGL NB directement ou au numéro des urgences environnementales.
4. Les petits déversements peuvent contaminer l'eau - nettoyez-les !
5. Appliquez le matériel absorbant requis, qui se trouve à \_\_\_\_\_.
6. Évaluer l'étendue du déversement
  - Le pétrole a-t-il atteint les eaux de surface ?
  - Quelle quantité a été libérée et pendant combien de temps ?
  - Des dommages ont-ils été causés à des biens, à des poissons, à des animaux sauvages ou à leur habitat, ou à un employé ?
  - Le déversement a-t-il quitté le site ?
  - Le déversement est-il susceptible d'atteindre les eaux de surface ?
  - Un futur épisode pluvieux pourrait-il entraîner le déversement dans les eaux de surface ?
  - Les sources d'eau potable (puits ou eaux de surface) sont-elles en danger ?
7. Contactez un centre d'assainissement des sols contaminés pour organiser l'élimination de tout sol contaminé. Il se peut que l'on vous demande le numéro de dossier du rapport de déversement du MEGL. Le coût est d'environ 40 dollars par tonne de terre. Ne mettez pas le feu au déversement car cela est illégal et peut laisser des sous-produits, en particulier des hydrocarbures poliaromatiques (HAP).
8. Évaluation après le déversement - Examiner les mesures prises pour contenir ou minimiser le déversement.
  - Pouvez-vous déterminer la cause du déversement ou de l'écoulement ?
  - Y avait-il des signes avant l'incident ?
  - Comment l'incident aurait-il pu être évité ?
  - Comment le nettoyage s'est-il déroulé ?
  - Quelles sont les modifications à apporter à votre plan d'urgence ?

**En cas d'incendie:**

1. Informer le service d'incendie concerné de l'emplacement, du type et de la quantité de produits pétroliers.
2. Construire des bermes de confinement pour recueillir l'eau et les écoulements de carburant.
3. Aviser l'Organisation provinciale des mesures d'urgence si l'incendie risque de se propager au-delà du site de la ferme ou d'affecter d'autres propriétés ou personnes.

## **Plan d'urgence pour les engrais**

Les déversements d'engrais (formulations granulaires ou liquides) qui pourraient entraîner une contamination des eaux de surface ou des eaux souterraines doivent être signalés au MEGL NB.

Un kit de nettoyage des déversements d'engrais est disponible sur le site \_\_\_\_\_ (inclure dans le kit des vêtements de protection appropriés, des récipients pour les déchets contaminés, des matériaux absorbants tels que de la sciure de bois ou de la litière pour chat, ainsi qu'une pelle).

### **En cas de déversement :**

1. Éliminer la source du déversement.
2. Enfiler les vêtements de protection individuelle appropriés qui se trouvent sur le site \_\_\_\_\_.
3. Contenez l'engrais à l'aide de bermes pour empêcher la propagation de l'engrais liquide.
4. Signaler les déversements au MEGL NB directement ou par l'intermédiaire du numéro des urgences environnementales.
5. Évaluer l'étendue du déversement
  - L'engrais a-t-il atteint les eaux de surface ?
  - Quelle quantité a été déversée et pendant combien de temps ?
  - Des dommages ont-ils été causés à des biens, à des poissons, à des animaux sauvages ou à leur habitat, ou à un employé ?
  - Le déversement a-t-il quitté la propriété ?
  - Le produit déversé est-il susceptible d'atteindre les eaux de surface ?
  - Un futur épisode pluvieux pourrait-il entraîner le déversement dans les eaux de surface ?
  - Les sources d'eau potable (puits ou eaux de surface) sont-elles en danger ?
6. Nettoyer le site en enlevant l'engrais et la terre. Ce mélange de terre et d'engrais peut être épandu sur les terres cultivées en tant qu'engrais.
7. Évaluation après le déversement - Examiner les mesures prises pour contenir ou minimiser le déversement.
  - Pouvez-vous déterminer la cause du déversement ou de l'écoulement ?
  - Y avait-il des signes avant l'incident ?
  - Comment l'incident aurait-il pu être évité ?
  - Comment le nettoyage s'est-il déroulé ?
  - Quelles sont les modifications à apporter à votre plan d'urgence ?

### **En cas d'incendie :**

1. Informer les pompiers de l'endroit, du type et de la quantité de produit fertilisant.
2. Construire des bermes de confinement pour recueillir l'eau et les écoulements d'engrais.
3. Aviser l'Organisation provinciale des mesures d'urgence si l'incendie risque de se propager au-delà du site de la ferme, d'affecter d'autres propriétés ou personnes ou d'entraîner un déversement à signaler.

### **Précautions particulières :**

Les exploitations agricoles qui stockent ou utilisent des produits tels que le nitrate d'ammonium, l'ammoniac anhydre ou des engrais liquides devront définir des précautions

spécifiques pour faire face aux déversements et/ou aux incendies. Il est fortement recommandé que le plan suive les recommandations des fiches de données de sécurité (FDS) de ces produits. Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès des vendeurs d'engrais (ou des fabricants d'engrais sur Internet). Veillez à ce que les fiches de données de sécurité soient jointes à votre plan d'urgence.

## **Plan d'urgence pour le fumier**

Les déversements de fumier qui pourraient être dangereux pour l'environnement doivent être signalés au MEGL du Nouveau-Brunswick directement ou par l'intermédiaire du numéro des urgences environnementales.

Les déversements de fumier dont on peut raisonnablement penser qu'ils contiennent des organismes infectieux doivent être signalés à l'OMU de la province, quelle que soit la quantité déversée.

### **En cas de déversement :**

#### **1. Éliminer la source.**

##### **(a) Déversements provenant des activités de stockage et d'épandage du fumier**

- Arrêter l'épandage par l'épandeur.
- Arrêter les pompes de transfert, fermer les vannes, séparer les tuyaux, créer un espace d'air et arrêter l'écoulement.
- Boucher les tuyaux de drainage ou bloquer les fossés de drainage si le fumier y a pénétré.

##### **(b) Écoulement à partir des zones d'élevage**

- Retirer le bétail des aires d'alimentation saisonnières.
- Créer une dérivation autour de l'aire d'alimentation (construire une berme).

#### **2. Contenir le déversement, si possible.**

- Réduire au minimum le déplacement du fumier hors de l'exploitation ou en aval.
- Créer une dérivation temporaire ou une berme pour contenir le fumier.

#### **3. Signaler les déversements au programme provincial d'urgence.**

#### **4. Évaluer l'étendue du déversement**

- Le fumier a-t-il atteint des eaux de surface ou des puits et les sources d'eau potable sont-elles en danger ?
- Quelle quantité a été déversée et pendant combien de temps ?
- Des dommages ont-ils été causés à la propriété, aux poissons, à la faune ou à leur habitat, ou à un employé ?
- Le déversement a-t-il quitté la propriété ?
- Un futur épisode pluvieux pourrait-il entraîner le déversement dans les eaux de surface ?

#### **5. Nettoyage**

- Déplacer le fumier sur le champ cultivé ou dans une zone de stockage (en fonction de la saison et des conditions météorologiques).
- Enlever la terre contenant des éléments nutritifs excédentaires de la zone de déversement direct pour l'utiliser éventuellement comme engrais ou amendement du sol.

#### **6. Évaluation après le déversement - Examinez les mesures prises pour contenir ou minimiser le déversement.**

- Pouvez-vous déterminer la cause du déversement ou du rejet ?
- Y avait-il des signes avant l'incident ?
- Comment aurait-on pu l'éviter ?
- Comment s'est déroulé le nettoyage ?
- Quelles sont les modifications à apporter à votre plan d'urgence ?

La combustion spontanée du fumier de volaille stocké ou composté, des déchets de bois ou d'autres matières organiques peut se produire dans certaines conditions, entraînant une combustion lente qui peut souvent passer inaperçue jusqu'à ce que le feu soit bien établi.

**En cas d'incendie**

1. Informer les pompiers de l'endroit et du type de stockage de fumier impliqué dans l'incendie.
2. Construire des bermes de confinement pour recueillir l'eau et les écoulements contaminés.
3. Aviser l'Organisation provinciale des mesures d'urgence si l'incendie risque de se propager au-delà du site de la ferme, d'affecter d'autres propriétés ou personnes ou d'entraîner un déversement à signaler.

## **Plan d'urgence pour les pesticides**

Signaler les déversements de produits ou de mélanges de pesticides (et les déchets contenant des matières portant un numéro de PCP) qui risquent de contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines au MEGL NB ou au service d'assistance téléphonique pour les urgences environnementales.

Un inventaire à jour des pesticides entreposés, ainsi que toutes les étiquettes et les fiches signalétiques des pesticides utilisés et entreposés à la ferme, sont conservés dans le bureau de la ferme et dans l'aire d'entreposage des pesticides. Les entrepôts de pesticides sont situés sur le site \_\_\_\_\_ (voir la carte de l'exploitation).

Un kit de nettoyage en cas de déversement de pesticides est disponible à l'adresse \_\_\_\_\_ (inclure dans le kit des vêtements de protection appropriés, des récipients pour les déchets contaminés, des matériaux absorbants tels que de la litière pour chat ou de la sciure de bois, ainsi qu'une pelle).

### **En cas de déversement :**

1. Empêcher l'exposition des personnes et des animaux au pesticide et à ses émanations.
2. Enfilez les vêtements de protection individuelle appropriés qui se trouvent sur le site \_\_\_\_\_.
3. Empêcher la propagation du pesticide. Les pesticides secs peuvent être balayés et réutilisés s'ils n'ont pas été mouillés ou contaminés. Utilisez de la sciure de bois ou un matériau absorbant pour empêcher la propagation des pesticides liquides. La sciure de bois est disponible sur le site \_\_\_\_\_ .
4. Signalez toute fuite potentielle de produits chimiques toxiques à l'OMU-NB au 1-800-561-4034, au ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick au 506 453-2410 ou à la ligne d'urgence environnementale.
5. Évaluer l'étendue du déversement
  - Quelle quantité a été libérée et pendant combien de temps ?
  - Des dommages ont-ils été causés à des biens, à des poissons, à des animaux sauvages ou à leur habitat, ou à un employé ?
  - Le déversement a-t-il quitté la propriété ?
  - Le déversement est-il susceptible d'atteindre les eaux de surface ?
  - Un futur épisode pluvieux pourrait-il entraîner le déversement dans les eaux de surface ?
  - Les sources d'eau potable (puits ou eaux de surface) sont-elles en danger ?
6. Éliminer le matériau absorbant de manière sûre et appropriée (dans un conteneur à ordures clairement identifié).
7. Décontaminer la surface du site de déversement (c'est-à-dire laver les sols avec de l'eau de Javel et du détergent ; excaver ou assainir le sol contaminé).
8. Lorsque le sol est contaminé, enlever les 5 à 7 premiers centimètres du sol, couvrir la zone avec du sol non contaminé et ajouter de la chaux et/ou du charbon actif. Communiquer avec le MEGL NB pour obtenir des instructions sur la façon d'éliminer le sol contaminé.
9. Si le déversement se produit près d'un cours d'eau, enlever immédiatement la couche supérieure du sol contaminé et la déplacer vers un site sûr.

**10. Évaluation après le déversement - Examiner les mesures prises pour contenir ou minimiser le déversement.**

- Pouvez-vous déterminer la cause du déversement ou de l'écoulement ?
- Y avait-il des signes avant l'incident ?
- Comment l'incident aurait-il pu être évité ?
- Comment le nettoyage s'est-il déroulé ?
- Quelles sont les modifications à apporter à votre plan d'urgence ?

**En cas d'incendie :**

1. Informer les pompiers de l'endroit, du type et de la quantité de pesticides.
2. Préparez-vous à construire des bermes de confinement pour recueillir l'eau et le ruissellement des pesticides.
3. Informer l'OMU si l'incendie risque de se propager au-delà du site de l'exploitation et d'affecter d'autres propriétés ou personnes.

## **Plan d'urgence - vents violents**

La préparation aux vents violents commence bien avant l'événement. La préparation comprend plusieurs activités, que l'on peut classer en deux grandes catégories: les activités à long terme et les activités immédiates.

### **Activités à long terme:**

- Veiller à ce que les toits des bâtiments soient bien ancrés aux murs à l'aide d'attachments de fermes (sangles anti-ouragan), et non pas simplement cloués à la plaque supérieure.
- De même, le bardage doit être solidement installé, car les morceaux qui s'écartent peuvent aggraver les dommages subis par le bâtiment. Le plus grand danger pour l'homme en cas de vent violent est la projection de débris.
- Le stockage des matières dangereuses doit être suffisamment sécurisé pour minimiser les risques de renversement.

### **Activités immédiates:**

- Surveillez les prévisions météorologiques afin d'être au courant des alertes de tempêtes violentes et d'avoir le temps de vous préparer.
- Fermez toutes les portes des bâtiments, car le vent qui souffle à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment peut exercer une pression supplémentaire sur les toits et les murs.
- Veillez à ce que les sangles de la bâche de l'étable soient bien fixées et serrées.
- Les animaux doivent être en sécurité dans une grange ou dans un champ éloigné des bâtiments.
- Veillez à ne pas laisser d'objets en vrac dans la cour.
- Les abreuvoirs doivent être remplis d'eau.
- D'autres objets, y compris les machines, peuvent être attachés et fixés au sol.
- Cherchez à vous abriter avant que les vents violents ne frappent.

## **Plan d'urgence - Pluies intenses**

La fréquence des fortes précipitations devrait augmenter dans notre région en raison du réchauffement climatique. Les fortes pluies peuvent provoquer des inondations localisées et un ruissellement extrême. De nombreuses mesures d'adaptation et/ou d'atténuation peuvent être envisagées pour réduire l'impact négatif des fortes pluies.

### **Tous les producteurs - Aménagement et entretien des paysages et des voies d'eau :**

- Les sorties des retenues d'eau doivent être conçues pour résister à un ruissellement aussi important que possible.
- Des roches angulaires de grande taille (enrochement) et/ou une végétation bien établie aux sorties et dans les canaux de ruissellement réduiront les dommages.
- Les bermes et les terrasses de dérivation doivent avoir une hauteur suffisante et la végétation doit être bien implantée sur le dessus, les côtés et le fond, là où l'eau s'écoule.
- Les voies de circulation qui remontent une pente doivent avoir un couronnement suffisant et des prises d'eau ou des barres d'eau entretenues pour éviter le ravinement de la plate-forme routière.
- Les ponceaux doivent être d'une taille suffisante pour absorber les eaux de ruissellement importantes.
- Des étangs, des zones inondables ou des bassins de rétention d'eau peuvent être aménagés pour réduire le ruissellement.
- Des zones naturalisées pourraient être aménagées pour stocker l'eau, la superficie des surfaces dures pourrait être réduite et la capacité de rétention d'eau des sols cultivés pourrait être augmentée.
- Minimiser les sols nus. Les champs doivent être recouverts d'une végétation en croissance ou au moins d'un paillis ou de résidus végétaux tout au long de l'année.

### **Éleveurs de bétail :**

- Les entrepôts de fumier, s'ils sont proches de leur capacité, pourraient déborder. Réduisez ce risque en épandant suffisamment de liquide dans les champs plusieurs jours avant la prévision de fortes pluies.
- Le fumier doit être nettoyé des cours avant l'événement.
- L'eau propre doit être détournée des zones de stockage du fumier.
- Les aliments pour animaux doivent être stockés à l'écart des zones susceptibles d'être inondées, sinon il faut envisager la construction d'une berme ou la mise en place d'un sac de sable.
- Si nécessaire, ensachez les entrées des bâtiments.

## **Plan d'urgence - Pénurie d'eau**

L'eau peut manquer en raison d'une grave période de sécheresse, d'une contamination ou d'une défaillance d'un puits, d'un système de pompage ou d'un système de distribution. L'eau est essentielle pour les humains, les animaux, le nettoyage et les cultures.

Pour les besoins de la population, il est recommandé d'avoir une réserve d'eau potable de plusieurs jours. Une réserve d'eau de secours est souvent disponible dans une ferme, mais cette réserve doit être testée fréquemment pour s'assurer de la qualité de l'eau et du bon fonctionnement du système d'approvisionnement. En guise de solution de secours, assurez-vous qu'un service de transport d'eau est disponible dans votre région.

### **Production de pâturages en période de sécheresse :**

- Si vous ne pratiquez pas encore le pâturage tournant, un manque d'eau est un excellent moment pour commencer.
- Envisagez de recourir au pâturage en bandes en cas de pénurie d'eau.
- En divisant vos pâturages en plus petites zones, vous donnez non seulement aux zones non pâturees le temps de repousser, mais vous réduisez également de manière significative le piétinement, la salissure et d'autres formes de déchets. Plus la surface du bétail est petite, moins le gaspillage d'aliments est important.
- Envisagez de désigner un "pâturage de sacrifice". Utilisez cette zone pour fournir des aliments supplémentaires lorsque les autres pâturages ont besoin de se reposer. Ne fournissez pas d'aliments complémentaires dans les zones de pâturage, car cela entraînerait du gaspillage.
- Si vous décidez de sacrifier un champ de foin de deuxième coupe pour le pâturage, veillez à le diviser en petites zones. Les bovins brouteront efficacement les pâturages hauts si l'espace est limité, mais ils piétineront beaucoup de plantes s'ils en ont l'occasion.

### **Irrigation d'urgence en cas de pénurie d'eau :**

#### **En cas de pénurie d'eau ou de sécheresse**

Le plan d'irrigation doit comprendre un plan d'urgence décrivant ce que vous ferez en cas de pénurie d'eau ou de sécheresse. Il faudra peut-être prendre des décisions difficiles. Chaque situation est différente.

- Quelles sont les cultures qui souffriront le plus si vous réduisez l'irrigation ?
- Quelles sont les cultures qui se trouvent à un stade critique ?
- Pouvez-vous réduire davantage le taux d'irrigation ?

#### **Un système d'irrigation efficace**

- Inspectez votre système lorsqu'il fonctionne et assurez-vous qu'il n'y a pas de fuites. Si vous en trouvez, réparez-les. Vérifiez fréquemment votre système.
- Si possible, irriguez plus tard dans la journée ou le soir, lorsque les températures sont plus basses et qu'il y a moins de pertes par évaporation. Cela n'est pas toujours possible pour toutes les cultures, car les maladies peuvent être un problème.
- Évitez d'irriguer lorsqu'il y a du vent. Non seulement la perte d'eau due à l'évaporation est beaucoup plus importante, mais il est difficile d'obtenir une distribution uniforme de l'eau, en particulier pour les systèmes d'arrosage à grand volume.
- Utilisez des pluviomètres pour mesurer la quantité d'eau appliquée et vérifier qu'elle correspond à la quantité voulue. Envisagez d'utiliser suffisamment de jauge pour déterminer l'uniformité de l'irrigation.

- Surveillez votre système pour vous assurer que le taux d'application ne dépasse pas la vitesse à laquelle le sol l'accepte (infiltration). Si c'est le cas, vous constaterez un ruissellement. Il s'agit non seulement d'un gaspillage d'eau, mais vous ne bénéficiez pas non plus de tous les avantages de l'application.
- Si vous disposez d'un système dans lequel les tuyaux sont déplacés entre les irrigations, essayez, si possible, de permettre aux tuyaux de s'écouler vers le stockage.

### **Suivi du plan d'irrigation**

- Faites l'inventaire des quantités d'eau que vous avez en réserve ou auxquelles vous avez accès à partir de cours d'eau ou de puits.
- Établissez un programme d'irrigation. Tenez compte des besoins prévus de la culture, du type de sol, de l'évaporation et de la transpiration, de la profondeur d'enracinement, des périodes critiques de croissance, etc.
- Suivez votre programme d'irrigation et mettez-le à jour si nécessaire.
- Chaque semaine ou chaque jour, passez en revue le volume d'eau stocké ou la disponibilité de l'eau. Déterminez si votre approvisionnement en eau correspond à vos besoins.

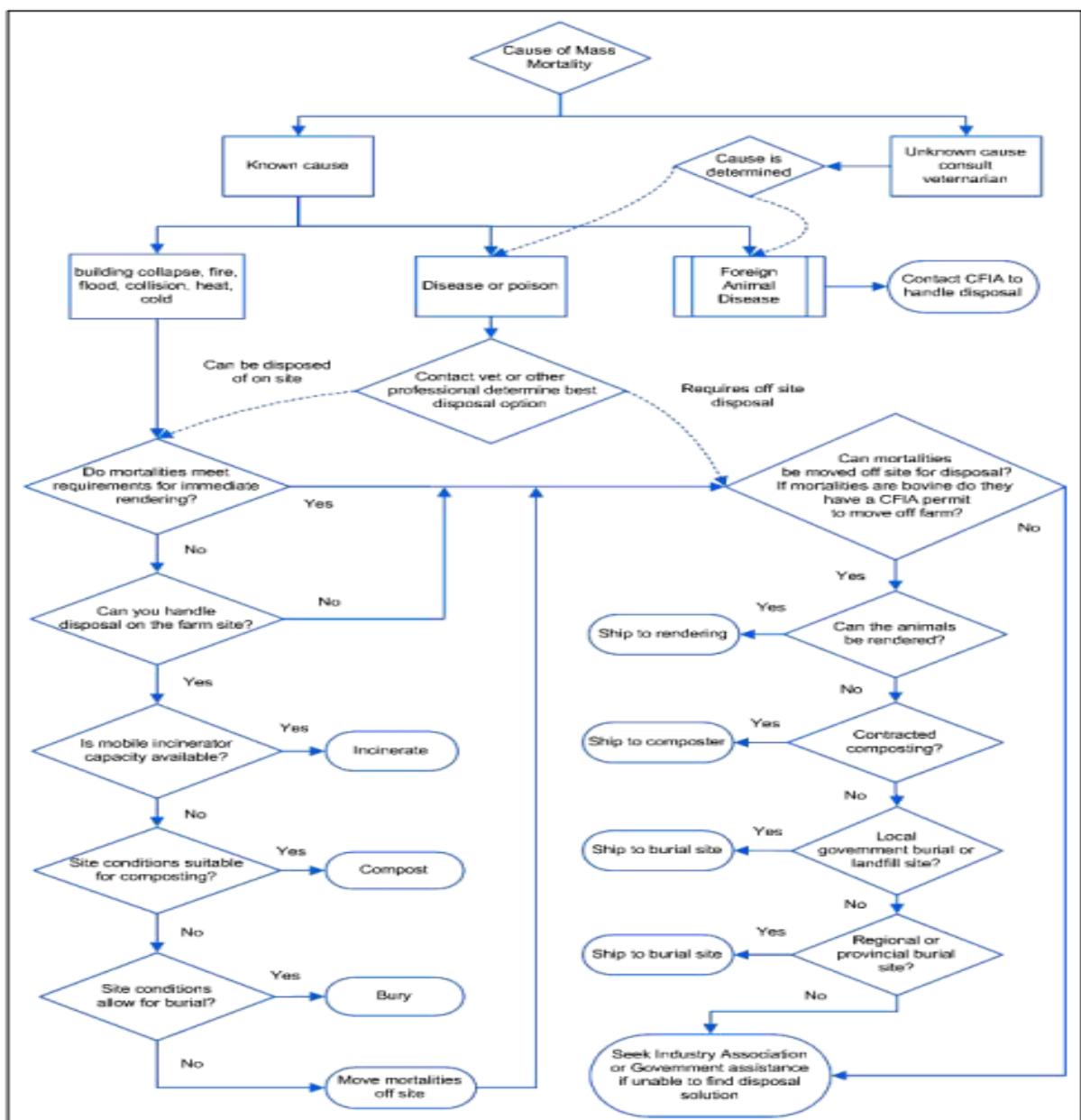
### **Irrigation directe à partir d'un puits**

- Respectez vos conditions de prélèvement d'eau, le cas échéant (un potentiel de  $50^{\text{m}^3/\text{jour}}$  est déclenché).
- Surveillez l'effet du pompage sur le niveau d'eau statique de vos autres puits ou de ceux de vos voisins, si possible.
- Peu après le pompage, surveillez le niveau statique de l'eau du puits que vous utilisez pour voir :
  - l'ampleur de la baisse du niveau d'eau
  - le taux de récupération du puits. La pompe peut rendre cette opération difficile, à moins que vous ne disposiez d'un équipement spécial ou d'un puits de surveillance adjacent.
- Envisagez de faire appel à un hydrogéologue pour évaluer l'effet que votre prélèvement d'eau peut avoir sur la nappe phréatique et les puits voisins. Des puits de surveillance peuvent être nécessaires pour documenter l'impact des prélèvements d'eau.

## Plan d'urgence en cas de mortalité massive

La mortalité animale est un phénomène courant dans les exploitations d'élevage. Toutefois, en cas de mortalité massive, les agriculteurs et les éleveurs doivent être prêts à gérer rapidement d'importants volumes de carcasses d'animaux. La formulation d'un plan d'urgence en cas de mortalité massive est une étape essentielle pour une gestion rapide et efficace d'une situation potentiellement "désordonnée".

L'organigramme ci-dessous donne des indications sur le lieu de repos final des animaux morts. Il s'agit d'un guide - les éleveurs doivent avoir envisagé les options possibles avant l'événement de mortalité massive. L'élimination à la ferme peut être préférée par certains, mais les conditions du site (nappes phréatiques élevées, sols poreux ou fortes pluies) peuvent limiter la capacité d'un site agricole à être utilisé pour l'élimination. La cause de la mortalité massive déterminera dans un premier temps les options d'élimination.



- Les décès d'animaux résultant d'une maladie animale exotique doivent être signalés à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Elle indiquera les options d'élimination.
- Il incombe à l'agriculteur d'éliminer les cadavres d'animaux d'une manière qui soit sans danger pour la santé humaine et pour l'environnement. Les ministères de la santé et de l'environnement ont stipulé que l'enfouissement pour l'élimination massive des animaux morts n'est pas une option. L'enterrement n'est autorisé que pour les décès quotidiens à la ferme. La solution la plus économique et privilégiée pour l'élimination massive des animaux morts est le compostage à la ferme. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les Lignes directrices régissant l'élimination des déchets d'abattoir et des carcasses / Abattoir Waste and Carcass Disposal Guidelines du Nouveau-Brunswick.  
[\(https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/10/pdf/Agriculture/AbattoirWasteCarcassDisposalGuidelines.pdf\)](https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/10/pdf/Agriculture/AbattoirWasteCarcassDisposalGuidelines.pdf)
- Élimination hors site: Il peut s'agir d'une option plus coûteuse qui nécessite moins de temps et de gestion pour l'exploitation agricole. La solution la plus économique et privilégiée pour l'élimination en masse des cadavres d'animaux est le compostage à la ferme. Les cadavres de bovins contenant des MRS ne peuvent être reçus que par des installations de gestion des déchets autorisées par l'ACIA.
- Les sites d'élimination des autorités locales doivent être envisagés lorsque la capacité de traitement des animaux morts à la ferme est dépassée. L'élimination locale et régionale hors site n'est pas disponible dans toutes les régions de la province.

Une grande partie du contenu de ce modèle provient du « Contingency Plan Template for On-Farm Planning » du BC Environmental Farm Plan et Plan d'Urgence du programme de Plan de ferme environnemental de l'Ontario.